



QUARANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES ET DE L'ALCOOL

Rapport de situation du Directeur général

En application des résolutions WHA42.20 et WHA43.11, un programme de lutte contre les toxicomanies recouvrant toutes les activités OMS de prévention et de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool a été créé à l'OMS, avec effet au 1^{er} septembre 1990. Le huitième programme général de travail de l'OMS pour la période 1990-1995 a pour principal objectif général de promouvoir, de coordonner et d'appuyer les efforts déployés par les Etats Membres, individuellement et collectivement, pour atteindre l'objectif de la santé pour tous. La réduction des problèmes sanitaires et sociaux causés par l'abus des drogues est un élément essentiel de cet objectif. Dans le cadre de l'action globale menée contre les toxicomanies, l'élément santé mérite une place plus importante car c'est précisément le secteur de la santé qui peut jouer un rôle clé en mobilisant, encourageant et soutenant des interventions efficaces pour réduire la demande aux niveaux international, national et communautaire. Grâce à ses centres collaborateurs et ses experts ainsi qu'à ses bureaux régionaux et ses représentants dans les pays, l'OMS est exceptionnellement bien placée pour rassembler l'expérience des secteurs médical, sanitaire, scientifique et social, transcendant les différences nationales dans un effort mondial pour lutter contre les causes ainsi que contre les conséquences des toxicomanies.

Certaines mesures à prendre portent sur le contrôle de l'approvisionnement en substances psychoactives, qu'elles soient licites ou illicites. Dans le présent document, on a toutefois mis essentiellement l'accent sur la réduction de la demande, grâce à l'élaboration de méthodes efficaces de prévention, de traitement et de réadaptation.

Ce document est soumis à l'Assemblée pour information, conformément à la résolution WHA42.20 qui prie le Directeur général de faire rapport sur la situation à la Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé. Il a été étudié par le Conseil exécutif, qui en a pris note, à sa quatre-vingt-neuvième session (janvier 1992).

PRESENTATION GENERALE

1. L'abus des drogues est devenu, au cours de ce siècle, l'un des problèmes de santé publique les plus graves et les plus répandus dans le monde. L'éventail des drogues incriminées - dont l'alcool fait partie - ne cesse de s'élargir et l'épidémie touche maintenant aussi bien les pays du tiers monde que les pays industrialisés. La toxicomanie n'est pas seulement un problème sanitaire et social en soi : elle joue aussi un rôle important dans d'autres problèmes de santé physiques et psychosociaux. Les toxicomanes, plus nombreux aujourd'hui que jamais, se recrutent dans une fourchette d'âge de plus en plus étendue.

2. L'usage de drogues telles que la cocaïne ou l'héroïne a connu une montée en flèche, aggravant une situation déjà caractérisée par des taux élevés d'abus d'autres substances psychoactives comme le cannabis, les tranquillisants, les dépresseurs du SNC, les stimulants et les solvants. Dans de nombreux pays, ces produits

sont utilisés en diverses combinaisons, souvent avec un recours à l'alcool qui est en lui-même une cause importante de morbidité et de mortalité. La consommation excessive d'alcool se répand elle aussi, notamment dans les pays en développement où ses effets grèvent de plus en plus lourdement le budget des services sanitaires et sociaux.

3. La consommation de drogues, même épisodique ou occasionnelle, retentit sur la santé et le bien-être social de diverses façons. Ces dernières années, la relation entre la toxicomanie par voie intraveineuse et la transmission du VIH est devenue un sujet de grave inquiétude dans un grand nombre de pays. Ce problème est venu s'ajouter aux très nombreuses maladies et conditions associées à l'abus de drogues : hépatite, tuberculose, maladies cardio-vasculaires, cirrhoses, troubles neuropsychiatriques; désinhibitions et maladies sexuellement transmissibles; grossesses non désirées et complications de la grossesse (y compris la souffrance foetale); violence et suicide.

4. L'abus des drogues et de l'alcool est également l'une des principales causes des troubles de la compétence et de la performance sociales. Ainsi, chez des jeunes par ailleurs en bonne santé, les problèmes de comportement liés à la toxicomanie sont devenus l'une des plus importantes causes d'interruption du développement social et intellectuel. Dans le secteur de l'éducation comme dans celui de l'industrie, les toxicomanies font perdre plus de journées de travail que toute autre affection, et sont l'un des principaux motifs de performances professionnelles inférieures à la normale; elles se classent aussi en tête des causes d'accidents et de traumatismes, sur la route et au foyer. Enfin, elles sont devenues ces dernières années un facteur critique de désorganisation et de dissolution de la famille, les dépenses économiques et sociales qu'entraîne une toxicomanie chronique pesant lourdement sur le budget familial, au détriment de l'alimentation, de l'éducation et du bien-être.

5. Si le problème est universel, les pays en développement et les communautés défavorisées, aux ressources économiques déjà maigres, sont souvent les plus gravement touchés. Les effets combinés, et fréquemment synergiques, de la toxicomanie et de la pauvreté se sont révélés un obstacle majeur au progrès et au développement socio-économique des individus, des familles et des collectivités. Le phénomène contribue non seulement à l'émergence de nouveaux problèmes sanitaires et sociaux, mais aussi à la pérennisation des anciens.

6. L'intérêt pour le problème des toxicomanies ne date pas d'aujourd'hui, mais la réponse des organismes nationaux et internationaux avait jusqu'ici pris essentiellement la forme d'une application des lois réglementant la fourniture et l'usage des drogues et de l'alcool. Si cela a eu un effet important sur l'offre de drogues et le trafic de drogues, aujourd'hui la nature du problème, son ampleur croissante, et en particulier son impact de plus en plus important sur la santé, exigent que l'on mette au point d'urgence de nouvelles stratégies de prévention.

MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

7. A la suite de l'adoption de la résolution WHA42.20 sur la lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool, un effort immédiat a été fait pour renforcer les activités déjà mises sur pied par l'OMS dans ce domaine. Cet effort doit être replacé dans le contexte de la préoccupation croissante de la communauté internationale face à l'abus des drogues. En 1990, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a été exclusivement consacrée à ce problème et le Gouvernement du Royaume-Uni, en association avec l'Organisation des Nations Unies, a organisé un Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et la lutte contre la cocaïne, et ces deux réunions ont abouti à l'adoption de déclarations politiques vigoureuses. En outre, la résolution 45/148 de l'Assemblée générale des Nations Unies porte sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes adopté en février 1990 par la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle y a réaffirmé l'engagement exprimé dans le Programme d'action mondial et demandé aux institutions spécialisées, entre autres, de coopérer avec les Etats Membres et de leur fournir une assistance pour la promotion et la mise en oeuvre de ce programme. L'OMS a été priée à cet égard d'entreprendre certaines tâches précises en rapport avec la réduction de la demande, la formation du personnel de santé, le traitement, la réduction de la transmission du VIH chez les toxicomanes, et le renforcement des laboratoires de contrôle.

8. L'adoption par la Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé de la résolution WHA43.11 sur la réduction de la demande de drogues illicites est une expression de plus de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour le problème. En application des résolutions WHA42.20 et WHA43.11, un programme de lutte contre les toxicomanies a été mis sur pied à l'OMS avec effet au 1^{er} septembre 1990 pour couvrir l'intégralité des activités de prévention et de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool.
9. A la différence des principaux organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'abus des drogues, l'OMS s'attaque aux problèmes liés à l'alcool et à l'abus des drogues dans le cadre d'un seul et même programme. Cela signifie que dans les cas, si fréquents, où ce sont à la fois l'alcool et les drogues qui sont à l'origine de problèmes au niveau national, il est possible de concevoir une réponse intégrée englobant la prévention, le traitement, la recherche et la planification.
10. Le nouveau programme a pour objet principal de fournir un leadership technique dans le domaine de la réduction de la demande, en particulier au niveau national, et d'encourager l'application immédiate de mesures efficaces, en s'appuyant sur des recherches pertinentes et les services d'experts techniques et scientifiques.
11. Ce regroupement et cette intensification des activités auparavant menées par différents programmes ont suscité une réponse très encourageante de la part d'experts à titre individuel, d'instituts de recherche et de formation et des autorités publiques dans les pays en développement comme dans les pays développés. Le plus frappant est que le secteur sanitaire n'est pas le seul à avoir manifesté de l'intérêt pour le programme. Déjà, l'appui financier additionnel promis représente un quintuplement du budget des activités de l'OMS dans ce domaine.

STRATEGIE ET ACTIVITES ACTUELLES

12. Dans le cadre de la stratégie générale du nouveau programme de lutte contre les toxicomanies,¹ l'OMS a entrepris de mettre sur pied, de promouvoir et de coordonner des recherches dans les domaines comportemental, épidémiologique, économique, biomédical et des communications. Elle donne la priorité aux recherches d'une utilité immédiate pour la prévention, le traitement et la réadaptation, ainsi qu'à l'action visant à minimiser l'impact des toxicomanies sur la vie familiale. Selon un plan de travail échelonné, mis sur pied avec des centres collaborateurs régionaux et des instituts de recherche du monde entier, des recherches seront menées sur des questions telles que : les facteurs qui prédisposent les individus à user et abuser de différentes substances et ceux qui influent sur la réadaptation; les effets des toxicomanies sur la santé en général, y compris les accidents, les comportements agressifs et le suicide; les facteurs sociaux et culturels influant sur la prévention; les différentes méthodes de traitement et de prise en charge des drogués et de leur famille; les moyens d'apporter à certains groupes éducation, informations, conseils et soutien psychosocial; la relation entre les toxicomanies et d'autres problèmes de santé, comme les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, le défaut de soins aux enfants et l'abandon d'enfant; la relation entre pauvreté et toxicomanie; les facteurs qui influent sur la prescription de substances psychoactives licites; les moyens d'améliorer les services sanitaires et sociaux intervenant dans la prévention et le traitement des toxicomanies; et l'amélioration de l'accès aux services de traitement et de leur utilisation.
13. Ce plan de travail prévoit la mise en place d'un système de surveillance internationale qui permettra d'avoir des informations à jour sur les tendances mondiales des toxicomanies, leurs conséquences pour la santé et l'efficacité des mesures de prévention et de lutte, le système ATLAS (abuse trends linkage alerting system). ATLAS est un système de surveillance mondial qui diffère des autres systèmes de surveillance par l'accent mis sur la santé et les effets sur la santé des toxicomanies, et par sa capacité de coordination mondiale.
14. Le système ATLAS met à contribution les systèmes internationaux de notification et de surveillance actuels et travaille étroitement avec les Nations Unies et d'autres organismes internationaux. Il cherche à développer et améliorer la surveillance à partir des systèmes nationaux de notification sanitaire et sociale, dont il va renforcer la capacité à recueillir et compiler des données dans ce domaine en leur dispensant services techniques et formation. Une bonne partie des bases de données fonctionnant actuellement sont d'une portée et d'une représentativité limitées; aussi faudra-t-il recueillir des informations supplémentaires au moyen d'enquêtes et d'études approfondies. ATLAS compte sur les centres collaborateurs de l'OMS et d'autres

¹ Pour de plus amples détails, voir le document WHO/PSA/90.1, disponible dans la salle de réunion.

organismes nationaux et régionaux pour lui fournir des évaluations aussi complètes et à jour que possible. Il travaillera en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de l'OMS, et à travers eux, et prêtera son aide pour recueillir les informations correspondant à leurs besoins et leurs intérêts. ATLAS s'efforce de fournir un tableau général des modes d'usage et d'abus des drogues et de l'alcool et de leurs conséquences pour la santé et le bien-être social. Il mettra l'accent sur la nécessité d'une amélioration de la qualité des données et de la normalisation des méthodes quantitatives et qualitatives pour qu'elles puissent être utilisées dans le plus grand nombre possible de pays. Les données seront utilisées aux niveaux national et international comme base pour décrire les tendances comparatives comme pour formuler et surveiller les nouvelles politiques et les nouveaux programmes.

15. A cet égard, l'OMS joue déjà un rôle de premier plan en veillant à ce que les composantes sanitaires appropriées soient incluses dans toutes les politiques nationales et internationales de prévention des toxicomanies. Elle s'efforcera de mettre en lumière la nécessité pour les pays de réagir face à l'évolution des tendances et des situations concernant la drogue, et publiera périodiquement des rapports sur les nouvelles politiques de santé en rapport avec les toxicomanies. Dans le cadre de son rôle d'avocat, l'OMS insistera sur les droits de l'homme et les effets potentiellement nocifs pour la santé individuelle et la santé publique d'une marginalisation continue des toxicomanes.

16. Le nouveau programme cherche à renforcer la capacité des programmes de soins de santé primaires à prévenir et traiter les toxicomanies dans le contexte de tous les services sanitaires et sociaux appropriés. Il met l'accent sur la prévention primaire et la nécessité de travailler avec des groupes communautaires et de soutien mutuel ayant une expérience particulière dans ce domaine ou s'y intéressant spécialement. Les enfants d'âge scolaire, les enfants de la rue, le personnel militaire, les personnes soumises à des stress particuliers et d'autres encore sont choisis comme cibles d'initiatives de promotion de la santé spécialement adaptées à leurs caractéristiques culturelles, à leur situation et à leurs besoins. On veille aussi particulièrement à ce que des messages préventifs soient inclus dans les programmes d'information du public et à ce que les médias jouent un rôle dans la promotion sociale de la prévention des toxicomanies. La promotion des messages préventifs se fait également par d'autres canaux, y compris les organisations non gouvernementales.

17. Il est plus facile de prévenir les toxicomanies et d'en réduire l'impact lorsque des services efficaces de traitement et de réadaptation sont mis à la disposition des individus et des groupes touchés. Le nouveau programme encourage donc la mise sur pied et le renforcement de tels services et les mesures visant à accroître leur portée. Il cherche à déterminer ce qui empêche les intéressés de demander et d'obtenir des soins et recommande des mesures à mettre en oeuvre pour surmonter ou éliminer ces obstacles. Une des premières priorités doit donc être d'identifier très tôt ceux qui abusent des drogues; les programmes de formation mettront l'accent tant sur une réponse immédiate par le biais des soins de santé primaires que sur l'aiguillage efficace des sujets vers les services de soins secondaires et tertiaires. En collaboration avec d'autres programmes de l'OMS, le programme de lutte contre les toxicomanies prépare des matériels de formation et de soutien, y compris des directives et des documents de référence susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités générales de santé ainsi que des programmes de soins spécialisés. Des modules de formation, qui pourront être inclus dans d'autres programmes d'enseignement et de formation professionnelle, seront aussi élaborés et adaptés aux différents pays, compte tenu des besoins, des traditions et des situations épidémiologiques.

18. On aura probablement besoin, dans de nombreux pays, de méthodes et techniques préventives et thérapeutiques nouvelles qui exigeront souvent la mobilisation de personnels supplémentaires et, dans certains cas, le recyclage des agents de santé et des travailleurs sociaux en poste. Etant donné que la plupart des services de soins sont déjà surchargés de travail, il sera nécessaire de mobiliser et former des bénévoles communautaires et faire appel à des personnes et groupes ayant une expérience personnelle de la drogue.

19. Bon nombre des principales substances utilisées par les toxicomanes ont été à l'origine introduites dans la pratique médicale en vue d'une thérapie efficace non toxicomanogène. Pour prévenir l'abus des médicaments psychoactifs nouvellement introduits, il faut évaluer le risque toxicomanogène et l'utilité thérapeutique de ces produits et appliquer, s'il y a lieu, à leur production, à leur distribution et à leur utilisation, des mesures de contrôle appropriées dans le cadre des mécanismes internationaux des Nations Unies. C'est pourquoi l'OMS recueille, rassemble et évalue des renseignements scientifiques sur le risque toxicomanogène et l'utilité thérapeutique des nouvelles substances psychoactives et formule des recommandations sur les mesures de lutte appropriées à l'intention de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies.

20. L'OMS intensifie actuellement son action en vue d'améliorer la formation des professionnels de la santé à l'usage rationnel des substances psychoactives licites, et élaborera des directives générales sur l'usage approprié de ces substances à l'intention des prescripteurs. Elle accorde un appui aux gouvernements pour le contrôle réglementaire des substances psychoactives licites et fournit des bourses de formation et des directives pratiques sur le contrôle de la qualité en laboratoire.

21. Pour réduire la demande de drogues illicites, il faut agir, d'abord et avant tout dans les secteurs de la santé et du bien-être social. A l'intérieur des systèmes de soins de santé primaires, par exemple, il reste encore beaucoup à faire. Les toxicomanies ayant aussi de profondes conséquences sociales et économiques, les combattre exige un engagement politique en faveur de l'élaboration et de l'application de plans nationaux visant à limiter la demande de drogues ainsi que la mise en oeuvre de mesures éducatives et sociales appropriées. A cet égard, des efforts sont faits pour fournir un appui opérationnel aux pays en s'appuyant sur les toutes dernières connaissances sur les mesures sanitaires, sociales et éducatives efficaces. Dans ces entreprises, le programme collabore étroitement avec tous les bureaux régionaux de l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies afin de bien coordonner les approches multisectorielles et de veiller à ce que des composantes sanitaires soient intégrées en bonne place dans les programmes nationaux de développement général.

22. Bon nombre des pays touchés par l'épidémie de drogues sont des pays industrialisés qui devraient normalement pouvoir financer leurs propres programmes d'action; mais il en est beaucoup d'autres qui ont grand besoin d'une aide financière. Il va donc falloir chercher des moyens de mobiliser un appui financier sans que cela ne nuise à d'autres programmes de financement des soins de santé. En fait, dans la mesure du possible, le financement des programmes de prévention des toxicomanies devrait être complémentaire de celui des autres activités de soins de santé.

RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

23. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris des mesures pour renforcer l'efficacité du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 45/179, elle a prié le Secrétaire général de créer le "Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues", et d'y intégrer toutes les structures et les fonctions de la Division des Stupéfiants, de l'Organe international de Contrôle des Stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la Lutte contre l'Abus des Drogues (FNULAD). Elle a indiqué les grandes lignes selon lesquelles le Programme devrait être structuré et administré. Le Secrétaire général des Nations Unies a placé ce programme sous la responsabilité de M. Giorgio Giacomelli, Sous-Secrétaire général, à compter du 1^{er} mars 1991. Dans un échange de correspondance avec le Directeur général de l'OMS, M. Giacomelli a reconnu le programme de l'OMS comme l'un des principaux partenaires du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans la programmation conjointe continue à mener pour encourager l'élaboration de plans nationaux de réduction de la demande dans tous les pays.

24. Cette collaboration a déjà commencé. L'OMS a non seulement eu des discussions détaillées sur les priorités et plans futurs avec le Programme pour le contrôle international des drogues, l'OIT et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, mais encore elle a pris des mesures avec l'UNICEF, le PNUD et l'UNESCO en vue de recenser les domaines où des efforts conjoints pourraient être menés. Un projet conjoint OMS/OIT sur des programmes modèles de prévention des toxicomanies à l'intention des travailleurs et de leur famille en est un bon exemple. L'OMS est chargée de renforcer encore cette collaboration. Des discussions ont également été tenues avec des organisations non gouvernementales importantes. Il est essentiel de souligner qu'il s'agit de collaborer à l'exécution de programmes concrets d'action et pas simplement à l'expression de bonnes intentions.

PERSPECTIVES FUTURES

25. L'abus des drogues et de l'alcool nuit à la santé des individus, des familles et des communautés partout dans le monde. Une action cohérente face à ce problème exige donc la participation de nombreux individus, groupes et secteurs des pouvoirs publics.

26. Dans ce contexte, il est important de veiller à ce que les services de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool ne soient pas développés à l'écart des autres. Les programmes d'action que l'OMS s'emploie à promouvoir dans les pays doivent être solidement intégrés à d'autres programmes nationaux; la coordination

des activités de prévention de l'abus des drogues et de l'alcool doit être liée à l'ensemble du programme de santé du pays et aux nombreuses initiatives prises pour promouvoir des modes de vie plus sains. Il est également important que les campagnes de lutte contre la drogue se fassent en liaison avec les programmes de lutte contre le VIH et le SIDA. La collaboration et la coordination des activités concernant cet aspect de la prévention et du traitement sont essentielles.

27. Des liens sont donc actuellement établis avec d'autres programmes de l'OMS - comme le programme mondial de lutte contre le SIDA, le programme de santé mentale et les programmes concernant la santé des adolescents, la santé des travailleurs, la protection et la promotion de la santé et le développement des ressources humaines pour la santé. Il faut aussi mentionner tout spécialement la nécessité de renforcer encore les liens avec le programme "tabac ou santé". Les problèmes de toxicomanie touchent à tous les aspects du comportement en rapport avec la santé et la réponse de l'OMS doit également être large.

28. Au-delà de 1991, il est certainement possible de définir des priorités à plus long terme découlant naturellement du programme actuel. **En premier lieu, il faudra encourager l'élaboration de plans nationaux complets pour la réduction de la demande. Avec le temps, et en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues, on espère obtenir la participation de tous les pays du monde, car il n'y a pas de pays qui ne soit pas touché par le problème de la toxicomanie et qui ne puisse donc tirer profit de l'application d'un tel plan.** Pour y contribuer, il sera nécessaire de renforcer la capacité de l'OMS à mener des activités pertinentes de recherche et développement et en traduire les résultats en programmes d'action cohérents. A cette fin, il faudra élargir et renforcer les réseaux existants de centres collaborateurs et de chercheurs. Il importe également de ne pas perdre de vue la capacité particulière de l'OMS de s'occuper des problèmes liés à la consommation d'alcool et faire en sorte que ces problèmes, souvent ignorés pour des raisons de commodité politique, continuent d'être un élément important des activités du programme.

29. Bon nombre des grands problèmes qui doivent être pris en considération dans l'élaboration du nouveau paradigme de la santé présentent un intérêt particulier pour la lutte contre les toxicomanies. Parmi ceux-ci figurent le respect des droits de l'homme, en particulier ceux des défavorisés; la nécessité de considérer la santé humaine dans un environnement en mutation; l'égalité d'accès aux services de soins; l'enrichissement continu et la diffusion des connaissances scientifiques et l'amélioration des interventions techniques en faveur de la santé; la promotion de modes de vie et de comportements sains; l'influence du ministère de la santé sur l'élaboration des politiques publiques et la prise de décisions, y compris l'allocation des ressources; et l'interdépendance mondiale.

30. Certes, le secteur de la santé a une part essentielle à jouer en stimulant et soutenant l'action visant à réduire l'abus des drogues et de l'alcool, mais il est évident qu'il ne peut à lui seul parvenir à atteindre tous les objectifs souhaités. Aux niveaux local, national et international, il peut s'acquitter de la tâche capitale consistant à encourager une meilleure coordination. Outre qu'il faut renforcer la coordination entre les différents secteurs de l'administration publique et créer des occasions de collaboration avec les organisations non gouvernementales, il faut aussi faire en sorte que les mesures visant à réduire l'abus des drogues et de l'alcool soient considérées comme des éléments essentiels de tout programme de développement économique d'un pays; les efforts de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool feront ainsi partie intégrante de l'action positive menée par chaque nation pour réaliser toutes ses potentialités. Tous ceux qui ont pour tâche de promouvoir le développement de la nation sont donc naturellement mobilisés comme alliés dans le cadre d'une entreprise commune.

= = =